



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### télévision

Question écrite n° 41278

#### Texte de la question

M. Didier Robert attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'opportunité de diffuser des messages informatifs et de prévention à destination de l'ensemble de la population. Sur le modèle des spots du CSA autour de la prévention de la violence à la télévision et de la signalétique mise en place, il pourrait être utile de diffuser des films courts rappelant l'importance du respect de la signalisation routière, au-delà même des limitations de vitesse, en insistant sur le respect des feux, stops et passages piétons protégés ou non, autant par les véhicules que par les piétons eux-mêmes. Il souhaiterait connaître les dispositions que le Gouvernement entend prendre à ce sujet.

#### Texte de la réponse

La campagne « Les dossiers de la route » a été diffusée du 14 septembre au 20 novembre 2009 sur les chaînes de télévision du service public (France 2, France 3, France 4 et France 5). À travers une série de 20 films courts (d'une durée d'une minute) destinés à « faire la pédagogie de la règle », la campagne décrivait avec réalisme l'enchaînement qui mène, à partir de la transgression de la règle, à l'accident et à ses conséquences dramatiques. Il s'agissait d'interpeller les Français sur ces manquements aux règles du code de la route qui finissent souvent en drames. Ce choix de diffusion de programmes courts est repris cette année mais plus axé sur la compréhension des risques auxquels s'exposent les usagers s'ils ne respectent pas le code de la route. 45 films d'une minute expliquant les divers dangers de la route sont actuellement diffusés sur les 4 chaînes du groupe France Télévisions, du 30 août au 31 octobre 2010, dans l'émission « Comprendre la route, c'est pas sorcier », et sur TF1, du 4 septembre au 18 décembre 2010, dans « Auto-moto, spéciale sécurité ». Ces films ont pour objectif d'amener le téléspectateur, à travers diverses situations à risque (excès de vitesse, consommation d'alcool, usage du téléphone portable au volant, etc.) à saisir le danger qui le menace. Une fois ce danger bien compris, chacun exerçant son sens des responsabilités devrait adopter une attitude permettant de réduire la prise de risque.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Didier Robert](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41278

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 février 2009, page 1269

**Réponse publiée le :** 26 octobre 2010, page 11780